



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

Compte-rendu du bureau communautaire du mardi 26 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-six avril à 18 h 30, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 19 avril 2021

Nombre de membres : 11

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle, COUEGNAS David, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNE Philippe, RIVET Françoise, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe

Absents excusés : BLANQUET Géraldine

Secrétaire de séance : MATINAUD GILLES

Monsieur le Président ouvre le bureau à 18h30 et accueille M. Yvon Nanan-Kouala, porteur de projet culturel avec son association Corp'Art France.

Dossier de Présentation en annexe

L'association va rencontrer chaque mairie du territoire pour faire un inventaire logistique de ce qui pourrait être mis à disposition de l'association dans le cadre.

M. Le Président et Mme Rivet indiquent que le projet est intéressant.

M. Matinaud est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président soumet au vote le compte-rendu du 06/04/21 – Approuvé à l'unanimité.

Mme Rivet demande d'obtenir le CR du mois de novembre 2020 – le Président s'engage à le fournir rapidement.

Présentation des services

M. Le Président indique que l'ensemble des services communautaires va être présenté aux élus par leurs responsables jusqu'au mois de décembre et qu'il convient d'interroger la politique menée par la CCBC sur l'ensemble de ses champs et les moyens alloués.

Présentation du service tourisme

Présentation en annexe

Présentation du diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire est présenté aux élus. Les présentations des services ainsi que les réponses apportées par les élus aux problématiques posées compléteront la partie action.

M. Wampach demande d'où sont issus les données. M. Le DGS explique que c'est une compilation de données INSSEE. M. Wampach demande que certaines parties soient réécrites car des passages impliquent les maires

alors qu'ils n'ont pas été sollicités. M. le DGS confirme qu'il s'agit d'un document de travail présenté justement pour être retravaillé et qu'il sera soumis au Conseil Communautaire qu'à la fin du processus au mieux en fin d'année.

M. Wampach interroge les élus sur les intentions autour du PLUI.

M. Raigné fait part du fait de vouloir avoir un débat sur cette thématique.

M. Wampach fait savoir que son conseil municipal a déjà voté contre à l'unanimité.

M. Raigné demande comment se déroule la suite en cas de transfert de compétence, le financement, la gouvernance...

M. Le DGS indique que la DDT a déjà donné les grandes lignes et que c'est ensuite aux élus de prendre des décisions sur le niveau de financement, d'instruction... En l'état, la loi permet de transférer la partie planification, mais l'instruction peut être soit gérée par la DDT, soit par les communes directement si les secrétaires de mairie sont formées, soit par l'EPCI.

Isabelle Bourliataud indique que pour sa commune, il n'apparaît pas judicieux d'avoir un PLUi dans la mesure où un travail conséquent a été réalisé en 2015 pour aboutir à une carte communale.

M. Le Président indique qu'il n'est ni pour ni contre et que c'est aux communes de se prononcer. Néanmoins, il rappelle qu'un PLUi est un outil coconstruit, il y a des pour et des contres évidents. Au titre de sa commune, les élus ayant déjà expérimentés le PLU, le Conseil municipal se prononce pour.

Mme Rivet indique avoir eu contact avec d'autres élus pour qui le PLUi a abouti à avoir moins de zones constructibles.

Monsieur le DGS rappelle que c'est aux élus d'en décider dans le respect des législations en vigueur qui s'appliqueront aussi bien pour un PLU que pour un PLUi. Et que, pour les communes étant soumises au RNU, très peu de zones constructibles existent en réalité.

M. Forestier dit que de toute façon, il faut un document d'urbanisme pour sa commune, que ça aurait du sens de mutualiser des coûts à plusieurs. La question de la constructibilité est surtout l'affaire des chambres consulaires opposées à l'artificialisation des sols.

M. Couegnias indique que c'est quand même un bel outil pour faire des choses en commun et qu'il ne voit pas en quoi les sensibilités de chaque commune ne seraient pas respectées puisque tous les documents nécessitent une approbation des conseils municipaux.

Mme Rivet souhaite qu'une attention particulière soit apportée au risque de mitage des campagnes.

M. Couegnias explique que les pour et les contres seront présentés au conseil municipal de sa commune et que la décision sera prise individuellement par chacun.

M. Lavaud indique qu'il ne voit pas ce que sa commune aurait à gagner, que son conseil est sans doute partagé, que la question est complexe, qu'à titre personnel il n'est pas partant.

Joe Wampach estime que le PLUi est une attaque envers la démocratie et que l'unanimité de la CCBC ne représente pas le vote des électeurs

M. Matinaud fait part du fait que M. Le Maire de La Croisille lui a envoyé un courrier lui disant quoi décider, mais que surtout il a envoyé un courrier à un conseiller municipal de vérifier que le maire soumettait bien le premier courrier au conseil municipal.

M. Le Président rappelle qu'il a toujours cherché le consensus sur l'ensemble des sujets portés par la Communauté de Communes mais qu'il a pris acte ces derniers temps que face à une opposition quasi systématique, la majorité l'emporte.

Mme Rivet déclare que c'est difficile de trouver du commun au sein de la CCBC et que c'est regrettable, qu'elle voyait la CCBC comme un outil de gestion du territoire et qu'elle assiste à une foire d'empoigne. La Communauté de Communes, ça devrait être 10=1.

M. Sautour exprime de la tristesse devant certains comportements, mais pas de colère. Il faut respecter les oppositions à condition qu'elles permettent de construire quelque chose.

Mme Bourliataud indique qu'après avoir discuté avec certains conseillers communautaires, ces derniers expriment le fait d'avoir voté pour certaines délibérations alors qu'ils étaient contre par solidarité, et que c'est le cas pour le projet Jane Limousin notamment.

Monsieur le Président indique que c'est sans doute le cas pour de nombreuses délibérations mais qu'il est difficile d'en tirer des conclusions.

M. Forestier demande pourquoi M. Didier ne s'est pas présenté à la présidence de la CCBC plutôt que de vouloir lui faire la guerre ?

Mme Bourliataud explique que ça n'a jamais été envisagé.

M. Lavaud déclare qu'il a des oppositions mais qu'il reste 5 ans à travailler tous ensemble donc il en appelle au bon sens.

M. Wampach indique que son village veut rester tel qu'il est figé dans le temps sans développement territorial ou gain d'habitants ou de grands projets.

M. le Président clos le débat en disant qu'un débat en conférence des maires autour du PLUi sera proposé d'une part, et qu'il remercie chacun d'être resté courtois. La seule solution pour travailler ensemble est cette méthode et qu'il faut désormais adopter un mode de fonctionnement pour construire ensemble pour les habitants.

Délibération 2021-786 : Emprunt à 0% Conseil départemental de Haute-Vienne

Monsieur le Président donne lecture du courrier du Président du Conseil départemental et précise que des financements par l'emprunt sont prévus dans le budget primitif. Cet emprunt à 0% pourrait servir à financer une partie des équipements de la future maison France services.

Monsieur le Président rappelle que conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°2020-35 du 08.06.21, c'est au bureau de réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et d'autoriser à cet effet le Président à passer les actes nécessaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

- ***De solliciter un prêt à taux bonifié auprès du conseil départemental de la Haute Vienne pour un montant de 6000 € avec les conditions suivantes :***
 - ***Objet du prêt : travaux d'équipement de la Maison France Services (mobilier et équipements informatiques)***
 - ***Taux d'intérêt avant bonification département : 1%***
 - ***Taux d'intérêt après bonification du département : 0%***
 - ***Durée : 10 ans***
 - ***Périodicité : annuelle***
 - ***Frais de dossier 50€ ;***
- ***De dire que ce prêt servira à financer les équipements de la Maison France Services pour un montant global estimé de 20 000 €, dont 6000 € d'emprunt et 14 000 € d'autofinancement CCBC ;***
- ***De dire que la date de réalisation est prévue avant le 31/12/21 à la suite du marché de travaux de la maison Jane Limousin***
- ***D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

Délibération 2021-787 : Subvention à l'entreprise Combeaudoux SAS

Monsieur le Président présente le dossier de subvention de la société COMBEAUDOUX SAS dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à l'investissement du mobilier productif »

Considérant que les travaux d'informatisation de l'entreprise permettant le commerce en ligne s'élèvent à 33 650 € HT sur devis, l'entreprise pourrait prétendre à une aide de la CCBC à hauteur de 20% plafonnée à 5000 €, soit 6730 € plafonnés à 5000 € sur présentation des factures acquittées, conformément aux délibérations du Conseil Communautaire n°2018-50 et 2018-51.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, conformément aux délibérations du Conseil Communautaire n° 2018-50 et 2018-51 à l'unanimité, décide :

- ***L'attribution d'une subvention d'un montant de 5000 € au titre de l'aide à l'investissement mobilier productif à l'entreprise COMBEAUDOUX SAS correspondant au projet déposé ;***
- ***D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet, et notamment une convention de partenariat jointe donnant les obligations des parties.***

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre d'une convention triennale avec le festival du Mont Gargan, une subvention de 500 € va être versée à l'association.

Une demande d'achat d'un podium devis à l'appui est parvenue.

A l'unanimité, les élus décident de ne pas donner suite à cette demande estimant que la période financière est trop contrainte et que cette dépense n'est pas inscrite au budget, qu'un tel investissement serait un projet global inter collectivités et inter associations, et qu'il existe d'ores et déjà des podiums disponibles sur le territoire, qu'il faut éventuellement se rapprocher de la DRAC et du leader pour chercher des sources de financement.

Un courrier dans ce sens parviendra à l'association.

Délibération 2021-788 : Tarifs de la maison Jane Limousin

Monsieur le Président rappelle que le bâtiment est en cours de réhabilitation et que plusieurs espaces peuvent être à destination d'usagers, au mois ou à la journée, voire à la demi-journée.

Conformément à la délibération n°2020-35 du Conseil Communautaire, c'est au Bureau qu'appartient le fait de fixer les tarifs des produits des services de la Communauté de Communes autres que fiscaux.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

Utilisation d'un box de confidentialité TTC hors charges :

- Mensuel : 167.04 €
- Journée : 8.35 €
- Demi-journée : 4.5 €

L'accès permet l'utilisation de l'espace de pause, de salle de réunion sur réservation et des espaces publics.

Les charges comprennent les frais de chauffage, de téléphonie, d'internet et d'électricité. Elles sont fixées forfaitairement à 10% et sont révisables par convention en fonction du réel. Les autres charges seront fixées par convention.

Utilisation du bureau du rez-de-chaussée TTC hors charges :

- Mensuel : 315.92 €
- Journée : 18.80 €
- Demi-journée : 9 €

L'accès permet l'utilisation de l'espace de pause, de salle de réunion sur réservation et des espaces publics.

Les charges comprennent les frais de chauffage, de téléphonie, d'internet et d'électricité. Elles sont fixées forfaitairement à 10% et sont révisables par convention en fonction du réel. Les autres charges seront fixées par convention.

Utilisation des locaux par les services TTC hors charges :

- Services administratifs et financiers communautaires mensuel : 832.72 €
- Services maison France services : 488.35 €
- Service SPANC : 256.18 €
- Service eau (bureaux, vestiaires et stockage) : 836.75 €
- Service assainissement (bureaux, vestiaires et stockage) : 646.83 €
- Service tourisme : 362.59 €

Les charges comprennent les frais de chauffage, de téléphonie, d'internet et d'électricité. Elles sont fixées forfaitairement à 10% et sont révisables par convention en fonction du réel. Les autres charges seront fixées par convention.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, conformément à la délibération du conseil 2020-35 du conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ***Fixer les tarifs d'utilisation de la maison Jane Limousin comme exposés ci-dessus***

Le planning des futures instances est validé et sera transmis aux élus

La date de la conférence des maires est fixée au 25/05/21

Un CA partiel à date est fourni aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.